



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2019-022

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2019

Sommaire

DDTM

27-2019-01-17-021 - 19-025-Arrêté portant autorisation d'organiser des tirs de nuit aux sangliers (1 page) Page 3

27-2019-01-17-022 - 19-026-Arrêté portant autorisation d'organiser des tirs de nuit aux sangliers (1 page) Page 5

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

27-2019-01-18-001 - arrêté SRN/UA3PA/2018-01181-011-001 autorisant Eure Aménagement Développement à la perturbation et la destruction d'espèces protégées au sein de la ZAC Fieschi à Vernon (8 pages) Page 7

Sous-Préfecture des ANDELYS

27-2019-01-17-023 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales arrondissement des Andelys (24 pages) Page 16

UD 27 DIRECCTE

27-2019-01-21-001 - 2019-48 décision organisation intérim des AC à compter du 21 01 19 (8 pages) Page 41

27-2019-01-21-002 - décision nomination des RUC et affectations des AC à l'UD27 a compter du 21 01 19 (4 pages) Page 50

DDTM

27-2019-01-17-021

19-025-Arrêté portant autorisation d'organiser des tirs de
nuit aux sangliers

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° DDTM/SEBF/2019-025 portant autorisation d'organiser des tirs de nuit aux sangliers

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

- le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-6 et R.427-1,
- la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie,
- le décret n° 2012 du 23 mars 2012 relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles,
- l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts,
- l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2014 nommant les lieutenants de louveterie du département,
- l'arrêté préfectoral du 21 août 2012 réglementant la chasse, l'usage des armes à feu et relatif à la sécurité publique,
- l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 fixant la liste des animaux classés nuisibles dans le département de l'Eure pour la saison 2018/2019 et notamment l'article 1^{er} classant le sanglier comme susceptible d'occasionner des dégâts,
- l'arrêté préfectoral SCAED 18-48 portant délégation de signature en matière administrative à M. Laurent Tessier, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- la décision n° DDTM/2018-95 du directeur de la DDTM donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- la demande des exploitants agricoles,
- l'avis de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure,

CONSIDERANT

- les dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures de semis de blé,
- les mœurs essentiellement nocturnes du sanglier,
- la nécessité de prendre toutes les mesures pour limiter les risques de collision routière,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,

ARRETE

Article premier – Monsieur Ludovic PELTIER, lieutenant de louveterie, est autorisé à organiser des tirs de nuit aux sangliers, sur les communes de **CHAMBRAY, FONTAINE SOUS JOUY, JOUY S/EURE, ROUVRAY, CHAMPENARD et AUTHEUIL AUTHOUILLET** à compter de la date de signature du présent arrêté et **jusqu'au 28 Février 2019**.

Article 2 - Il pourra s'adjoindre les services de ses suppléants ou tout autre louveter. Il pourra également être accompagné d'un phardeur et du nombre de tireurs reconnus nécessaires, titulaires du permis de chasser en cours de validité, qui seront placés sous son autorité. L'utilisation d'un gyrophare vert est autorisé.

Article 3 - Monsieur Ludovic PELTIER préviendra au moins 24 heures à l'avance, de la date, de l'heure et du lieu de l'intervention, la directrice départementale des territoires et de la mer, le président de la fédération départementale des chasseurs, le chef technicien de l'environnement, chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de la brigade de gendarmerie, et ce par tout moyen de communication moderne, à sa convenance.

Article 4 - Les animaux abattus seront remis au maire de la commune concernée sauf si le lieutenant de louveterie, en charge de l'opération, propose d'autres solutions alternatives d'évacuation des carcasses.

Article 5 - Après chaque opération, le lieutenant de louveterie adressera un compte rendu (selon modèle joint) indiquant le nombre de sangliers abattus à la direction départementale des territoires et de la mer ainsi que le lieu de destination des carcasses dans le cas de solutions alternatives.

Article 6 - Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 7 - Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le lieutenant de louveterie et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de l'affichage en mairie du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à :

- M. le chef technicien de l'environnement, chef du service départemental de l'O.N.C.F.S.
- M. le président de la fédération des chasseurs de l'Eure,
- M. le président de l'association des lieutenants de louveterie de l'Eure,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure,

Évreux, le **17 JAN. 2019**
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental et par subdélégation,
Le chef de service, eau, biodiversité, forêts,

Sylvain Thutéau

DDTM

27-2019-01-17-022

19-026-Arrêté portant autorisation d'organiser des tirs de
nuit aux sangliers

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté n° DDTM/SEBF/2019-26 portant autorisation d'organiser des tirs de nuit aux sangliers

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

- le code de l'environnement,
- la circulaire du 5 juillet 2011 relative aux lieutenants de louveterie,
- l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destructions des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts,
- l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2014 nommant les lieutenants de louveterie du département,
- l'arrêté préfectoral du 21 août 2012 réglementant la chasse, l'usage des armes à feu et relatif à la sécurité publique,
- l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 fixant la liste des animaux classés nuisibles dans le département de l'Eure pour la saison 2018/2019 et notamment l'article 1^{er} classant le sanglier comme susceptible d'occasionner des dégâts,
- l'arrêté préfectoral SCAED 18-48 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent Tessier, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- la décision n° DDTM/2018-95 du directeur de la DDTM donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- la demande des agriculteurs,
- l'avis de la fédération départementale des chasseurs de l'Eure,

CONSIDERANT

- les dégâts aux cultures de semis de blé et les plaintes des agriculteurs,
- les mœurs essentiellement nocturnes du sanglier,
- la nécessité de limiter les risques de collision routière,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,

ARRETE

Article premier – Monsieur Benjamin DURAND, lieutenant de louveterie, est autorisé à organiser des tirs de nuit aux sangliers, sur les communes de PINTERVILLE, REUILLY, DARDEZ, IRREVILLE, CLEF VALLEE D'EURE et BOULAY MORIN à compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au 28 Février 2019.

Article 2 - Il pourra s'adjoindre les services de ses suppléants ou d'autres louvetiers. Il pourra également être accompagné du nombre de tireurs reconnus nécessaires, titulaires du permis de chasser en cours de validité, qui seront placés sous son autorité. L'utilisation d'un gyrophare vert est autorisé.

Article 3 - Monsieur Benjamin DURAND préviendra au moins 24 heures à l'avance, de la date, de l'heure et du lieu de l'intervention, la directrice départementale des territoires et de la mer, le président de la fédération départementale des chasseurs, le chef technicien de l'environnement, chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de la brigade de gendarmerie, et ce par tout moyen de communication moderne, à sa convenance.

Article 4 - Les animaux abattus seront remis au maire de la commune concernée sauf si le lieutenant de louveterie, en charge de l'opération, propose d'autres solutions alternatives d'évacuation des carcasses.

Article 5 - Après chaque opération, le lieutenant de louveterie adressera un compte rendu (selon modèle joint) indiquant le nombre de sangliers abattus à la direction départementale des territoires et de la mer ainsi que le lieu de destination des carcasses dans le cas de solutions alternatives.

Article 6 - Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 7 - Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure, le lieutenant de louveterie et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de l'affichage en mairie du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à :

- M. le chef technicien de l'environnement, chef du service départemental de l'O.N.C.F.S.
- M. le président de la fédération des chasseurs de l'Eure,
- M. le président de l'association des lieutenants de louveterie de l'Eure,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure.

Évreux, le 17 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental et par subdélégation,
Le chef de service, eau, biodiversité, forêts,

Sylvain Thuleau

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

27-2019-01-18-001

arrêté SRN/UA3PA/2018-01181-011-001 autorisant Eure
Aménagement Développement à la perturbation et la
destruction d'espèces protégées au sein de la ZAC Fieschi
*arrêté SRN/UA3PA/2018-01181-011-001 autorisant Eure Aménagement Développement à la
perturbation et la destruction d'espèces protégées au sein de la ZAC Fieschi à Vernon*
à Vernon



P R É F E C T U R E D E L ' E U R E

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE

Arrêté n° SRN/UA3PA/2018-01181-011-001

du 18 JAN. 2019

autorisant au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, la perturbation des spécimens d'espèces protégées et la destruction de leurs milieux particuliers pour les travaux d'aménagement de la ZAC Fieschi à Vernon par la société Eure Aménagement Développement

**Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

- vu la directive 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement ;
- vu la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 ;
- vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-19-2, L.411-1 à L.411-2, L.171-1 et R.411-1 à R.412-7 ;
- vu le décret du Président de la République en date du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007, modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées ;
- vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- vu l'arrêté préfectoral de l'Eure SCAED-16-71 du 10 juin 2016 portant délégation de signature en matière d'activités du niveau départemental à M. Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, et notamment le point 6 de l'article 1 ;
- vu le récépissé de déclaration n°2007-174 concernant l'aménagement de la caserne Fieschi au titre de la loi sur l'eau;

arrêté dérogation EAD- ZAC Fieschi- p 1 / 8

- vu la circulaire du 15 mai 2013 du ministre en charge de l'écologie relative à la publication et la mise en œuvre du protocole du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ;
- vu la circulaire du 12 novembre 2010 du ministre en charge de l'écologie relative à l'organisation et à la pratique du contrôle par les services et établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature ;
- vu la demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées en date du 30 octobre 2018 présentée par Eure Aménagement Développement ;
- vu l'avis favorable sous conditions de l'expert délégué, pour les dérogations sur la flore du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 12 novembre 2018,
- vu la consultation du public qui s'est déroulée du 3 décembre 2018 au 17 décembre 2018,

Considérant :

que la société Eure Aménagement Développement est autorisée depuis 2007 à aménager la caserne Fieschi à Vernon sur une superficie de 113 400 m² incluant le secteur de la caserne ainsi que les parcelles AZ42, AZ43 et AZ44,

que des études faunistiques réalisées en 2017 ont révélé la présence d'espèces protégées telles que l'hirondelle des fenêtres, la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers, le Lézard des murailles, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kühl, la Grenouille verte sur des secteurs prochainement aménagés,

que le projet de reconversion de la caserne en écoquartier répond à un intérêt public majeur,

qu'en l'espèce, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante que de détruire et de rénover différents bâtiments,

que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des différentes populations d'espèces protégées présentes sur le site,

qu'aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation du public qui s'est déroulée du 3 décembre au 17 décembre 2018,

que la DREAL utilise l'Outil de diffusion de l'information naturaliste (ODIN) de l'observatoire de la biodiversité de Normandie (OBN) pour répondre à l'obligation née de l'article L 124-2 de mise à disposition des données environnementales, il y a donc lieu d'y verser les données environnementales ainsi acquises,

que rien ne s'oppose donc à la délivrance de la dérogation

ARRETE

Article 1er – bénéficiaire et champ d'application de l'arrêté

La société Eure Aménagement Développement, domiciliée à : 11 rue de la Rochette à Evreux (27 000) est autorisée, sous couvert des conditions énumérées aux articles suivants, à détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction ou d'aires de repos les habitats ainsi que de perturber intentionnellement des spécimens des seules et exclusives espèces animales ci-dessous listées :

Delichon urbicum - Hirondelle des fenêtres
Athene noctua – Chevêche d'Athéna
Tyto alba -Effraie des clochers
Podarcis muralis – Lézard des murailles
Pipistrellus pipistrellus – Pipistrelle commune
Pipistrellus kuhlii – Pipistrelle de Kühl
Pelophylax kl. esculentus - Grenouille verte

Article 2 - champ d'application de l'arrêté

Le présent arrêté ne couvre que les opérations devant être mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Fieschi selon le périmètre défini dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui a donné lieu au récépissé n°2007-174 en date du 7 janvier 2008.

Article 3 - durée de la dérogation

La dérogation prend effet à compter de la signature du présent arrêté et s'éteindra le 31 décembre 2048.

Article 4 – mesure d'évitement

Pour éviter les impacts des travaux sur la population de chiroptères et de rapaces nocturnes, les travaux devront respecter les plages horaires suivantes :

Au 15 du mois*	Heure de début	Heure de fin
Mars	6h55	19h15
Avril	6h45	21h00
Mai	5h50	22h00
Juin	5h20	22h30
Juillet	5h40	22h20
Aout	6h30	21h30
Septembre	7h15	20h30
Octobre	8h00	19h20

* : horaires calculés d'après le site Ephemeride.com, basé sur le lever civil du soleil, à Rouen, le 15 du mois et arrondi.

Article 5 - mesures de réduction

Mesure de réduction 1 –adaptation du calendrier pour l'Hirondelle des fenêtre

Les travaux sur le bâtiment d'état-major sont programmés entre la fin du mois de mai 2019 et le milieu du mois de juillet 2019. Cette période correspond à la présence des Hirondelles de fenêtre et à leur occupation des nids pour assurer leur reproduction.

Afin de réduire les impacts, la destruction des nids existants ne peut s'effectuer qu'en dehors de la période de reproduction des hirondelles. Afin d'empêcher l'installation des hirondelles au printemps, il sera possible d'installer des bâches ou des filets sur l'ensemble des secteurs de présence des nids.

Mesure de réduction 2 –adaptation du calendrier pour la Grenouille verte

La Grenouille verte est présente dans une citerne ouverte. Les travaux prévoient la destruction de cette cuve qui ne pourra être effective qu'en dehors de présence des amphibiens soit entre les mois d'octobre et de février.

Mesure de réduction 3 – installation d'un nichoir à Effraie des clochers

Un nichoir pour l'Effraie des clochers sera installé en hauteur dans un endroit assez calme prioritairement sur un des deux bâtiments des avant-gardes.

Article 6 - mesures de compensation

Mesure de compensation 1 – pose de nids artificiels pour l'Hirondelle des fenêtres

La destruction des nids d'hirondelles implique aux hirondelles de reconstruire des nids. Le temps de reconstruction empiète sur la période de reproduction, diminuant ainsi les chances des couples de faire une seconde voire une troisième couvée. Pour compenser cet impact et inciter les oiseaux à rester sur le site, il sera installé 16 nids doubles ou 32 nids simples artificiels.

L'emplacement des nichoirs à installer est laissé au choix de la société Eure Aménagement Développement. Il dépendra de l'option choisie et du plan de construction des nouveaux bâtiments. Cependant une partie des nids artificiels devra être posée avant l'arrivée des hirondelles au printemps 2019.

Pour optimiser l'efficacité de la compensation, les nichoirs artificiels doivent être posés :

- durant la période d'absence des hirondelles : d'octobre à mars ;
- sous les caches-moineaux, et non au niveau des fenêtres ; ce qui laissera de nombreuses possibilités aux hirondelles pour fabriquer d'autres nids ;
- avec un espace de 10 cm, si c'est techniquement possible, entre les caches-moineaux et le haut du nichoir de manière à permettre à d'autres hirondelles de s'installer ;
- à l'horizontal et à au moins 3,5 m du sol (préférence deuxième étage) ;
- l'utilisation de planchettes anti-salissures limite l'impact des fientes sur les murs et favorise l'acceptation de la mesure par les différents partenaires du projet.

Mesure de compensation 2 - création d'une mare

Afin de maintenir une aire de reproduction pour les amphibiens, une mare sera créée avant la destruction de la citerne. Les dimensions de cette mare seront environ 8 m de large, pour 10 mètres de long. Elle sera prolongée par deux noues d'au moins 5 mètres chacune. Sa profondeur maximale sera de 2 mètres. Ses berges seront profilées en pente douce. Une ceinture de roseaux sera réalisée de manière à la séparer visuellement de la zone occupée par les nouvelles constructions. Ces roseaux *Phragmites australis* pourront être prélevés en milieu naturel ou achetés en commerce. Hormis les roseaux, la colonisation de la mare se fera naturellement. Aucune plante exotique ne devra être introduite dans la mare.

Pour rendre la mare encore plus attractive, un tas de pierres sèches (zone refuge pour les reptiles et les amphibiens) sera constitué.

Mesure de compensation 3 – aménagement d'habitats favorables aux différents groupes taxonomiques

Une bande de 20 mètres de large sur 400 mètres de long environ à partir du mur longeant la voie ferrée au sud de la ZAC (cf annexe) sera aménagée avant le 31 décembre 2019 pour compenser les impacts résiduels concernant :

- le Lézard des murailles

Afin de compenser la perte d'habitat du Lézard des murailles, le long du mur séparatif, des tas de pierres au minimum de 3 seront disposés de manière à créer une zone refuge, puis une zone source pour que la population de reptiles puisse coloniser les nouveaux milieux. La réalisation de ces tas de pierre doit avoir lieu entre novembre et mars. Ils doivent être exposés au sud et représenter un volume entre 2 et 5 m³ chacun. 80 % des pierres doivent faire entre 20 et 40 cm de diamètre. Des blocs plus gros forment le centre du tas.

➤ le Lézard des murailles et les amphibiens

Pour permettre aux amphibiens et aux lézards de passer l'hiver abrités des intempéries, il sera créé 4 hibernaculum. Ces hibernaculum mesureront de 1,5 à 3 mètres de diamètre et de 0,8 à 1 m de profondeur. Ils seront remplis de bois morts, de pierre, d'herbes sèches...

➤ l'avifaune

Lors des travaux, plusieurs zones arbustives vont disparaître. Un linéaire arbustif parsemé de quelques arbres comme le chêne, le hêtre ou le charme sera constitué. Les différentes plantations seront constituées exclusivement d'essences locales.

➤ l'ensemble des groupes taxonomiques

La destruction de la citerne enterrée va impacter le milieu en supprimant le seul point d'eau facilement accessible pour les animaux, ce qui va rendre les territoires de chasse moins productifs en termes de biomasse pour les prédateurs dont les chiroptères, les lézards des murailles et les rapaces. Pour compenser cet impact et améliorer l'ensemble de la chaîne trophique, a minima deux mares seront créées. Leur taille et leur forme est à définir précisément avec l'architecte et les services des espaces verts qui interviendront sur le terrain pour optimiser leur efficacité pour les amphibiens. Il sera ainsi créé un réseau de type «pas japonais» de plusieurs points d'eau très propices à la biodiversité dans son ensemble, améliorant l'état actuel de la zone d'étude.

Une gestion en fauche tardive (après le 1er octobre) avec exportation des résidus de coupe sera obligatoirement appliquée pour rendre la parcelle compensatoire attractive auprès des invertébrés et ne pas supprimer la fonction de zone «source» de cette mesure.

Cette mesure n'est pas incompatible avec la création future d'un cheminement piétonnier perméable sur l'emprise de la mesure. Les modalités de création de ce cheminement devront faire l'objet d'une validation préalable de la DREAL Normandie et pourra être conditionné à l'efficacité de la mesure.

Mesure de compensation 4 – aménagement temporaire d'habitats favorables aux différents groupes taxonomiques

Une bande de 20 mètres de large sur 75 mètres de long environ à partir du mur longeant la voie ferrée au sud de la ZAC (cf annexe – en rose) sera aménagée avant le 31 décembre 2019 selon les mêmes modalités que la mesure compensatoire n°3.

Cette mesure pourra faire l'objet d'une redéfinition si un accès routier supplémentaire à la ZAC Fieschi s'avérait nécessaire sur cette emprise.

Article 7– mesures d'accompagnement

Mesure d'accompagnement 1 – suivi du projet par un écologue

L'accompagnement des travaux et des mesures environnementales sera assuré par un écologue qui assistera le maître d'œuvre et surveillera entre-autre la présence des hirondelles. Ce suivi pourra comprendre huit visites du site au cours des travaux.

Mesure d'accompagnement 2 – lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre des travaux de terrassement, d'aménagement et d'une manière générale sur tous les espaces connexes aux travaux, ainsi que sur tout le secteur des mesures compensatoires durant tout leur suivi, la société Eure Aménagement Développement veillera à limiter l'implantation et le développement des espèces exotiques envahissantes.

En particulier, en cas de mouvement de terre, les terres susceptibles de contenir des espèces exotiques envahissantes ne seront pas utilisées pour le réglage de surface.

En cas de présence avérée, et sauf accord administratif préalable, la lutte contre les espèces invasives ne fera pas intervenir de biocide chimique.

Article 8– mesure de suivi

Pour évaluer les effets des mesures environnementales, la société Eure Aménagement Développement réalisera des suivis scientifiques et écologiques selon le calendrier suivant :

	N	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10
Réalisation des mesures	X										
Oiseaux		X		X			X			X	
Lézard des murailles Hirondelle de fenêtre		X	X			X			X		
Amphibiens		X	X			X			X		
Chiroptères Rapaces nocturnes		X			X			X			X
Rhopalocères / odonates Orthoptères		X		X			X			X	

Ces mesures permettront :

- d'évaluer l'évolution temporelle des espèces protégées mentionnées à l'article 1,
- de cartographier la répartition spatiale et temporelle de celles-ci,
- de suivre dans le temps l'évolution de leurs populations.

Article 9– rapports et compte-rendus

La société Eure Aménagement Développement transmettra un rapport d'activité annuel détaillant les activités menées sous couvert du présent arrêté et le transmettra, pour le 30 novembre de chaque année au plus tard, à la DREAL sur support numérique. Les résultats des suivis naturalistes réalisés seront joints au rapport. Ces rapports permettront de s'assurer du maintien en état de conservation favorable des espèces visées par la demande de dérogation. En cas contraire, le porteur de projet devra ajuster ses mesures ou proposer des mesures complémentaires.

Les mares créées feront l'objet d'une caractérisation sur la base de données PRAM du Conservatoire des Espaces Naturels. Les données brutes environnementales obtenues sous couvert de cette dérogation seront communiquées à l'OBN dans le format standard d'échange des données naturalistes pour intégration à ODIN.

La société Eure Aménagement Développement transmettra également à la DREAL sous format SIG (Lambert 93), la localisation des différentes mesures compensatoires du projet une première fois avant le 31 décembre 2019 puis une autre fois à la fin de réalisation de l'ensemble des mesures..

Article 10 - suivi et contrôles administratifs

Conformément aux articles L.171-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux contrôles administratifs et mesures de police, les fonctionnaires et agents chargés des contrôles sont habilités à vérifier la bonne mise en œuvre de la présente autorisation. Les contrôles pourraient porter sur :

- le respect de l'ensemble des conditions d'octroi de la dérogation,
- la présence des espèces et écosystèmes impactés dans les espaces aménagés ou créés
- la viabilité des espaces aménagés ou créés et des espèces qui y vivent,
- les documents de suivis et de bilans.

Article 11 - modifications, suspensions, retrait, renouvellement

L'arrêté de dérogation pourra être modifié, suspendu ou retiré si l'une des obligations faites à la société Eure Aménagement Développement n'était pas respectée.

La modification, la suspension ou le retrait ne feront pas obstacle à d'éventuelles poursuites, notamment au titre de l'article L.415-1 à 5 du code de l'environnement.

En tant que de besoin, les modifications prendront la forme d'un avenant ou d'un arrêté modificatif et seront effectives à la notification de l'acte.

Les éventuels prorogations ou renouvellements sont soumis au strict respect de la mise en œuvre de l'ensemble du présent arrêté.

Article 12 – Exécution et publicité

Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DREAL et adressé, pour information, à la direction départementale des territoires et de la mer, aux services départementaux de l'Agence Française de la Biodiversité et à l'observatoire de la biodiversité de Normandie.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie,

Patrick BERG

Voies et délais de recours – conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Sous-Préfecture des ANDELYS

27-2019-01-17-023

Arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle chargée de la régularité des listes électorales
arrondissement des Andelys

Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

SOUS-PREFECTURE DES ANDELYS

**ARRETE N° SPA/REG/2019/005 portant nomination des membres
de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales
pour les communes de l'arrondissement des Andelys**

**LE PREFET DE L'EURE
Officier de la Légion d'honneur**

Vu le code électoral et notamment son article L. 19 et R. 7 à R.11 ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-18-68 du 29 novembre 2018 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des Andelys ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 concernant les modalités de tenues des listes électorales et électorales complémentaires ;

Vu les propositions des maires des communes concernées;

Vu la désignation de délégués par Madame la présidente du tribunal de grande instance d'Évreux ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture des Andelys :

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 : Madame la sous-préfète des Andelys et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 17 janvier 2019

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète des Andelys

Anne FRACKOWIAK-JACOBS .

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
Aigleville	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame NORMANDIN épouse PIVA Cécile Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur VALLENGELIER Eric Suppléant (e) :	Titulaire :Madame LECOMTE Catherine Suppléant(e) :
Alizay	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame COLLONGUES Emma Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur GIARD Bruno Suppléant (e) :	Titulaire :Madame PARFAIT Alexandra Suppléant(e) :
Amécourt	Gisors	Titulaire : Monsieur DRIEUX Xavier Suppléant(e) :	Titulaire :Madame RIEBEEK Vanessa Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur LEBRASSEUR Jean-Claude Suppléant(e) :
Amfreville-les-Champs	Romilly sur Andelle	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Amfreville-sous-les-Monts	Val de Reuil	Titulaire : Monsieur DESCAMPS Olivier Suppléant(e) :	Titulaire :Madame DAVOINE Céline Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur GRENIER Christian Suppléant(e) :
Amfreville-sur-Iton	Pont de l'Arche	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Andé	Louviers	Titulaire : Madame LEBRET Sylvie Suppléant(e) :Monsieur MALVOISIN Jean-Paul	Titulaire :Monsieur DE ALMEIDA Jean-Claude Suppléant (e) : Monsieur LANCIEN Roland	Titulaire :Monsieur DEVE Bernard Suppléant(e) :Madame VARD Denise
Authueil-Authouillet	Gaillon	Titulaire : Madame LEMARCHAND Françoise Suppléant(e) :///	Titulaire :Madame TOUSSAINT Rejane Suppléant (e) :///	Titulaire :Madame PEIGNER Odile Suppléant(e) :///
Authavernes	Gisors	Titulaire : Monsieur NEYT Teddy Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur LAPLANCHE Thierry Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur PAULIN Michel Suppléant(e) :

=

Bacqueville	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur JEAN Thomas Suppléant(e) : Monsieur RABOT Thierry	Titulaire : Monsieur KUENE Michel Suppléant (e) : Monsieur LOUVEAU Pierre	Titulaire : Madame BATILLOT Germaine Suppléant(e) : Madame HOUY Michèle
Bazincourt-sur-Epte	Gisors	Titulaire : Monsieur ACLOQUE Joël Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur POULOUIN Alain Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur GUILLOPE Marcel Suppléant(e) :
Beauficel-en-Lyons	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur FERRANT Daniel Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur DUFOUR Robert Suppléant (e) : Madame GOUSSAL Janine	Titulaire : Madame GOUSSAL Janine Suppléant(e) :
Bernouville	Gisors	Titulaire : Monsieur ADELIS Michel Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur FABER Alain Suppléant (e) :	Titulaire : Madame THIBERGE Maud Suppléant(e) :
Bézu-la-Forêt	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur FREISZMUTH Gerard Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur BROUANT Luc Suppléant (e) :	Titulaire : Madame BEAUQUENNE Muriel Suppléant(e) :
Bois-Jérôme-Saint-Ouen	Les Andelys	Titulaire : Madame TABOUREL Juliette Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur LEMARCHAND Daniel Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur CHRISTIAENSTHOMAS Suppléant(e) :
Boisset-les-Prévanches	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame TRAVERS Brigitte Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur LHERAUX Jean Claude Suppléant (e) :	Titulaire : Madame LECORRE Ginette Suppléant(e) :
Bosquentin	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur HASSEN Patrice Suppléant(e) : Madame EFFENBERGER Catherine	Titulaire : Madame LAMOTTE Annette Suppléant (e) : Madame DEBERT Evelyne	Titulaire : Madame DONIER Janine Suppléant(e) : Monsieur BRIEUSSEL Philippe
Bouafles	Les Andelys	Titulaire : Monsieur MARC Denis Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur LOLLIER Raymond Suppléant (e) :	Titulaire : Madame POULLAIN Karine Suppléant(e) :
Bouchevilliers	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame MANDRIN Christine	Titulaire : Monsieur CAFFIN Herve	Titulaire : Suppléant(e) :

=

		Suppléant(e) :	Suppléant (e) : Madame ROUSSEL Sylvie	
Bourg-Beaudouin	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame LEMOINE Corinne Suppléant(e) : Monsieur CHANDELIER Christophe	Titulaire : Monsieur FRANCOIS Lionel Suppléant (e) : Madame HALOT Anne-Marie	Titulaire : Monsieur ROSSIGNOL Jean- Claude Suppléant(e) : Madam e FLECHE Lucile
Bueil	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur GARNIER François Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LANDAIS Josiane Suppléant (e) :	Titulaire : Madame JAN Annie Suppléant(e) :
Caillouet-Orgeville	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur MAUCOLIN Eric Suppléant(e) : Madame VIEUGUE Laurence	Titulaire : Monsieur MUSIAL Jean Suppléant (e) : Monsieur MARTIN Gérard	Titulaire : Monsieur HARANG Bruno Suppléant(e) : Monsie ur COLOMBE Patrice
Cailly-sur-Eure	Gaillon	Titulaire : Monsieur BELLEVIN Christian Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur GUICHARD Xavier Suppléant (e) :	Titulaire : Madame OUTREQUIN Marie- Christine Suppléant(e) :
Chaignes	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur CHARPENTIER Jérôme Suppléant(e) : Madame THENOT Valérie	Titulaire : Madame CHARPENTIER Claudine Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur BRUERE Olivier Suppléant(e) :
Chambray	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieurr LOUTSCH Mickaël Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur HOULETTE Charles Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur PORQUEREL Pierre Suppléant(e) :
Champenard	Gaillon	Titulaire : Monsieur CERNEK Jean-Pierre Suppléant(e) :	Titulaire : Madame DOS SANTOS Magali Suppléant (e) :	Titulaire : Madame DELARUE Anna Suppléant(e) :
Château-sur-Epte	Les Andelys	Titulaire : Monsieur TOUTAIN Gilles Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur GROND Jean-Claude Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur THEVENET Christian Suppléant(e) :
Chauvincourt- Provemont	Gisors	Titulaire : Madame VIEREN Michèle Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur ASCHEBRENNER Jean-Claude Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur JEAN Philippe Suppléant(e) :

=

Clef Vallée d'Eure	Gaillon	Titulaire : Madame SALINGUE Jeannine Suppléant(e) : Madame ROUSSEAU Annie	Titulaire : Madame FRETIGNY Isabelle Suppléant (e) : Madame GUILLEMOT Catherine	Titulaire : Madame ROBERT Françoise Suppléant(e) : Monsieur ALLEAUME Jackie
Connelles	Val de Reuil	Titulaire : Mm DEBUIGNY Séverine Suppléant(e) :	Titulaire : M BUNEL Gilles Suppléant (e) :	Titulaire : Mme GOGOL Valérie Suppléant(e) :
Coudray	Gisors	Titulaire : Monsieur HALLEUR Christophe Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur Lucien Alexandre Suppléant (e) :	Titulaire : Madame LAURY Maria Augusta Suppléant(e) :
Crasville	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame DEBOOS Evelyne Suppléant(e) : Madame LAMOTTE AMERICA Anne-Marie	Titulaire : Monsieur LAMOTTE Alain Suppléant (e) : Madame DERREY Arielle	Titulaire : Madame POISSON Monique Suppléant(e) : Monsieur DEBOOS Bernard
Criquebeuf-sur-Seine	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame NOURY Colette Suppléant(e) : Monsieur BELLIERE Damien	Titulaire : Madame RIQUIER ep HEITZ Marie-José Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur DEBOOS Jean-Jacques Suppléant(e) :
Croisy-sur-Eure	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur SABOURIN Jacky Suppléant(e) : Madame KERMEN ÉPOUSE LE BOURNAULT Marie Annick	Titulaire : Madame MASSON épouse de Monicault Catherine Suppléant (e) : Madame CHATELAIN Aurélie	Titulaire : Monsieur ESCARTIN Didier Suppléant(e) : Monsieur BIZARD Freddy
Cuverville	Les Andelys	Titulaire : Monsieur LE MOAL Gilles Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur CHEVALIER Claude Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur DUGIMONT Dominique Suppléant(e) :
Dangu	Gisors	Titulaire : Monsieur JEGOU Serge Suppléant(e) : Madame BOUTIGNY Christine	Titulaire : Madame DEMARCQ Françoise Suppléant (e) : Monsieur NEVINS Louis	Titulaire : Monsieur DEMESURE Gérard Suppléant(e) :
Daubeuf-près-Vatteville	Les Andelys	Titulaire : Madame RENARD Elisabeth Suppléant(e) : Monsieur JEGOU	Titulaire : Madame CARPENTIER Marie-Claude	Titulaire : Madame LERICHE Christine Suppléant(e) : Madam

—

		Gwenaël	Suppléant (e) : Madame MOUGIN Karine	e TOUGARD Murielle
Douains	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur GUETTARD Jean Louis Suppléant(e) :	Titulaire :Madame BIHOUR Monique Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur DUHAMEL Claude Suppléant(e) :
Doudeauville-en- Vexin	Gisors	Titulaire : Monsieur SANNIER Hervé Suppléant(e) :	Titulaire :Madame DUPUY Béatrice Suppléant (e) :	Titulaire :Madame LE COZE Fabienne Suppléant(e) :
Douville-sur-Andelle	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame DELILLE Laetitia Suppléant(e) :Monsieur DUVAL Cédric	Titulaire :Monsieur LAFITTE Guy Suppléant (e) : Madame FOLLET Séverine	Titulaire :Monsieur BARTHEZ Jean- Claude Suppléant(e) :Madam e DUVAL Christèle
Écouis	Les Andelys	Titulaire : Madame WIART Chantal Suppléant(e) :Monsieur BUHOT Rémy	Titulaire :Monsieur MENAGE Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Madame VANROCKEGHEM Maria Suppléant(e) :
Fains	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame HATTON Michèle Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur MICHELET Eric Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur HUBINET Alain Suppléant(e) :
Farceaux	Gisors	Titulaire : Madame TOURNIER Nicole Suppléant(e) :Madame FESSART Sophie	Titulaire :Monsieur BIRCHLER Jacques Suppléant (e) : Monsieur CROSNIER Stéphane	Titulaire :Monsieur DAEL Gérard Suppléant(e) :Madam e DOUGUEDROIT Hélène
Fleury-la-Forêt	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur LEMEE Daniel Suppléant(e) :Monsieur GODEBOUT Arnaud	Titulaire :Monsieur ANQUETIN Roland Suppléant (e) : Monsieur FOLLET Quentin	Titulaire :Monsieur LEBOURG Jack Suppléant(e) :Monsie ur LE PENNEC Loïc
Fleury-sur-Andelle	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame FERIN Josette Suppléant(e) :	Titulaire :Madame LANGLOIS Madeleine Suppléant (e) :	Titulaire :Madame REMY Anne-Marie Suppléant(e) :
Flipou	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur COUSIN Christophe Suppléant(e) :	Titulaire :Madame BREANT Simone Suppléant (e) :	Titulaire :Madame LEBLED Brigitte Suppléant(e) :

—

Fontaine-Bellenger	Gaillon	Titulaire : Madame LEBOUCHER Ariane Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur GOSTOLI Christian Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur LEHE Guillaume Suppléant(e) :
Fontaine-sous-Jouy	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur POUCHIN Jacques Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur NANUEL Jean- Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Madame JANOT Martine Suppléant(e) :
Frenelles-en-Vexin	Les Andelys	Titulaire : Madame DE MEYER Karine Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur LEMELLE Bruno Suppléant (e) :	Titulaire :Madame BULKAEN Francine Suppléant(e) :
Gadencourt	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame LEMPEREUR Geneviève Suppléant(e) :Monsieur BARBIER Jean	Titulaire :Madame COUTURIER Nadia Suppléant (e) : Madame BERNARDOUT Valérie	Titulaire :Monsieur TOUZET Claude Suppléant(e) :Madam e NOWAKOWSKI Claire
Gamaches-en-Vexin	Gisors	Titulaire : Monsieur LEMETAIS Laurent Suppléant(e) :Monsieur HOMMAND Christian	Titulaire :Madame THIBERGE- LEROUX Patricia Suppléant (e) : Monsieur GOSSET Jean-Claude	Titulaire :Monsieur TRONCH Daniel Suppléant(e) :Madam e LE GUILLERM Janine
Giverny	Vernon	Titulaire : Madame MERIEUX née PITOU Danielle Suppléant(e) :	Titulaire :Madame ROSIER née SCHUTZ Anne Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur BOUQUIN Claude Suppléant(e) :
Guerny	Gisors	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Guiseniers	Les Andelys	Titulaire : Monsieur EVENOR Guy Suppléant(e) :Monsieur GODEBY Jacky	Titulaire :Monsieur ALIX Michel Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur GUIBERT Richard Suppléant(e) :
Hacqueville	Gisors	Titulaire : Madame LECOQ Nathalie Suppléant(e) :	Titulaire :Madame LANGLER Michèle Suppléant (e) :	Titulaire :Madame KIRSCH Lydie Suppléant(e) :
Hardencourt- Cocherel	Pacy sur Eure	Titulaire : Mme GAJDOS Catherine Suppléant(e) :Mr ALVES PINTO Antonio	Titulaire :Mme LANCESTREMERE Yvette Suppléant (e) : Mr GAJDOS Pascal	Titulaire :Mr NOEL Michel Suppléant(e) :Mme SWITALA Emmanuelle

—

Harquency	Les Andelys	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Hébécourt	Gisors	Titulaire : Mme LANGLOIS Cécile Suppléant(e) :	Titulaire :Mme KAUFFER Karine Suppléant (e) :	Titulaire :Mme HERPIN Véronique Suppléant(e) :
Hécourt	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur PIAU Yannick Suppléant(e) :Madame TAILLEFUMIER Marie-Christine	Titulaire :Madame DURO Christine Suppléant (e) : Madame GRAFFIN Stéphanie	Titulaire :Monsieur LEVESQUE Jean-Luc Suppléant(e) :Monsieur LEBLANC Thierry
Hennezis	Les Andelys	Titulaire : Monsieur BALLOUARD Denis Suppléant(e) :Monsieur ROBERT Francis	Titulaire :Monsieur MERCIER Gerard Suppléant (e) : Monsieur DEMAREST Marcel	Titulaire :Monsieur DEFLANDRE Henri Suppléant(e) :Madame BIRCHLER EPOUSE VEDIE Elisabeth
Herqueville	Val de Reuil	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Heubécourt-Haricourt	Les Andelys	Titulaire : Madame FRIEDMANN née MATTIONI Anne-Marie Suppléant(e) :Monsieur BLOT Thierry	Titulaire :Monsieur BERTIN Guy Suppléant (e) : Madame HOUARD née BOURDON Martine	Titulaire :Monsieur TAILLIEU André Suppléant(e) :Madame MORIN NÉE FLEURY Sophie
Heudebouville	Louviers	Titulaire : Madame AMETTE Isabelle Suppléant(e) :Madame BONNAIRE Nathalie	Titulaire :Monsieur HERVIEUX Jean-Claude Suppléant (e) : Madame DUCOUDRAY Caroline	Titulaire :Madame VIEILLEFON Renée Suppléant(e) :Madame ARROYO Maud
Heudicourt	Gisors	Titulaire : Monsieur ASCIAK Richard Suppléant(e) :Madame KARKOSZKA Marie-Paule	Titulaire :Monsieur DURIEUX Jean-Luc Suppléant (e) : Madame THEFFO Brigitte	Titulaire :Madame CHRISTINE Bryja Suppléant(e) :Monsieur LEPICARD Ludovic
Heudreville-sur-Eure	Gaillon	Titulaire : Monsieur SEVENO Mickaël Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur DELABARRE Jean-Michel	Titulaire :Monsieur FERTIER Christian Suppléant(e) :

—

			Suppléant (e) :	
Heuqueville	Les Andelys	Titulaire : Madame PARENT Isabelle Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LEFEBVRE Guilaine Suppléant (e) :	Titulaire : Madame BRETON Patricia Suppléant(e) : LEFEBVRE Guilaine
Houlbec-Cocherel	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur BESNARD Laurent Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur DUMUR Claude Suppléant (e) :	Titulaire : Madame GARCIA Agnès Suppléant(e) :
Houville-en-Vexin	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame MENAGE Sylvie Suppléant(e) : Madame BUHOT Manuella	Titulaire : Madame LARCHER Maryse Suppléant (e) : Madame LEBRETON Denise	Titulaire : Madame DUVAL Murielle Suppléant(e) : Madame MOULARD Nadine
Igoville	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame LE MAIRE Brigitte Suppléant(e) :	Titulaire : Madame RIBERPREY Bernadette Suppléant (e) :	Titulaire : Madame MASSOT Maryvonne Suppléant(e) :
Incarville	Louviers	Titulaire : Madame CLERET Leslie Suppléant(e) : Madame DUVAL Anne	Titulaire : Monsieur GOSENT Michel Suppléant (e) : Madame MIAS Sandrine	Titulaire : Madame ROUSSEAU Colette Suppléant(e) : Madame MAREL Any- Claude
Jouy-sur-Eure	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur MORVAN Patrice Suppléant(e) : Madame GERARD Paulette	Titulaire : Monsieur JOUET Alain Suppléant (e) : Monsieur BAUDART Charles	Titulaire : Monsieur BUCAILLE Joël Suppléant(e) : Monsieur BAILHACHE Pierre
La Boissière	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame JUNG Nicole Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur POUPEL Pierre Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur DUCLOS Jean-Pierre Suppléant(e) :
La Chapelle-Longueville	Pacy sur Eure	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
La Haye-Le-Comte	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur PERNIN Philippe Suppléant(e) :	Titulaire : Madame POUVREAU Dominique Suppléant (e) :	Titulaire : Madame BERROU Marie- Catherine Suppléant(e) :
La Heunière	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur FOUCHER Jérôme	Titulaire : Monsieur BUISSON Loïc	Titulaire : Madame VARIN Colette

—

		Suppléant(e) :	Suppléant (e) : Madame VAREN Colette	Suppléant(e) :
La Neuve-Grange	Gisors	Titulaire : Monsieur BONNIN Jean-Claude Suppléant(e) :Monsieur FARMANEL Roland	Titulaire :Madame FAYE N'diémé Suppléant (e) : Monsieur THIBAUX Georges	Titulaire :Madame LE PARCO Véronique Suppléant(e) :Monsie ur MARTIN Aurélien
La Roquette	Les Andelys	Titulaire : Monsieur GAILLARDOU Franck Suppléant(e) :Monsieur QUIBEL Pascal	Titulaire :Madame Leguillon Maryse Suppléant (e) :	Titulaire :Madame SARNEL Janine Suppléant(e) :
La Vacherie	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame ROULAND Joëlle Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur BESSE Georges Suppléant (e) :	Titulaire :Madame ROLLAND Christiane Suppléant(e) :
Le Cormier	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame LELIEVRE Sylvie Suppléant(e) :Monsieur ROTY Patrick	Titulaire :Monsieur GABANOU Daniel Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur VANCAEYZEELE Marc Suppléant(e) :
Le Manoir	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur HOBBE Patrice Suppléant(e) :	Titulaire :Madame VALLÉE Maïté Suppléant (e) :	Titulaire :Madame BENDJEBBOUR Jacqueline Suppléant(e) :
Le Mesnil-Jourdain	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur JONCQUEZ Marc Suppléant(e) :Monsieur GILLES Pierrick	Titulaire :Madame SAUVAGERE Dominique Suppléant (e) : Monsieur MONGOUR Daniel	Titulaire :Monsieur DUGARD Serge Suppléant(e) :Monsie ur RENOUX Gérard
Le Plessis-Hébert	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur KAESSER Michel Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur BOUVIER Hugues Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur HELLIET Gilbert Suppléant(e) :
Léry	Val de Reuil	Titulaire : Monsieur MARIE David Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur FERRAND Gérard Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur LEPLA Philippe Suppléant(e) :
Le Thil	Gisors	Titulaire : Madame TIERCE Annick Suppléant(e) :Mme PICHOT	Titulaire :Monsieur LERDU Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur KOLENO Johann Suppléant(e) :Madam

=

		ÉPOUSE PREVOST Sylvie	Madame BERTIAUX Elisabeth	e SCHIBINET Sylvie
Le Thuit	Les Andelys	Titulaire : Monsieur PLUCHET Maxime Suppléant(e) : Monsieur BENARD Mathieu	Titulaire : Madame Verger Marie-France Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur PLUCHET Patrick Suppléant(e) :
Le Tronquay	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur CAQUELARD David Suppléant(e) : Monsieur WOOLLEY William	Titulaire : Monsieur CHUFFART Francis Suppléant (e) : Monsieur GOULÉ Olivier	Titulaire : Madame DUBOIS Karine Suppléant(e) : Monsieur MORIN Didier
Le Val d'Hazey	Gaillon	Titulaire : Madame HERSANT Sylvie Suppléant(e) : Monsieur DARTOIS Marcel	Titulaire : Monsieur AMRANI Christian Suppléant (e) : Monsieur DERVILLE Jackie	Titulaire : Monsieur LEQUETTE Régis Suppléant(e) : Monsieur UNVOAS Alain
Le Vaudreuil	Val de Reuil	Titulaire : Madame BROSSOIS Sylvie Suppléant(e) : Madame KALONJI Anne	Titulaire : Monsieur LEFEVRE Noël Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur JOURDAIN Jean Suppléant(e) : Monsieur LANGLOIS Philippe
Les Damps	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur ANSEAUME François Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur CHARLES Bernard Suppléant (e) :	Titulaire : Madame HEINOLD NÉE NOS Sylvette Suppléant(e) :
Les Hogues	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur DUTAC Pascal Suppléant(e) :	Titulaire : Madame ROUSSEL Marcelle Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur LELIEVRE Jean Suppléant(e) :
Les Thilliers-en-Vexin	Gisors	Titulaire : Madame LEBERRE Sylvie Suppléant(e) :	Titulaire : Madame DESMARAIS Patricia Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur CORBINIEN Alain Suppléant(e) :
Les Trois Lacs	Gaillon	Titulaire : Monsieur DRUART Patrick Suppléant(e) : Madame LEGROS Annick	Titulaire : Monsieur OLIVIER Alain Suppléant (e) : Monsieur BERTHELIN Bertrand	Titulaire : Madame DUPLESSI Christine Suppléant(e) : Madame FAUVEL Anny
Letteguives	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur AUBER Didier Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur DERLY Yvon Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur LE NOAN Jean François Suppléant(e) :

=

Lilly	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame DELAMARE WALLECAN Dominique Suppléant(e) : Madame HEQUET LANCIEN Sidonie	Titulaire : Monsieur BOQUET Christian Suppléant (e) : Monsieur LUQUET Bruno	Titulaire : Madame VIARD MOMMERT Catherine Suppléant(e) : Monsieur DANIEL Jacques
Lisors	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur ROUSSEL Geoffrey Suppléant(e) : Monsieur LERIGOLEUR Maxime	Titulaire : Madame SERINET Jacqueline Suppléant (e) :	Titulaire : Madame HARROIS Nathalie Suppléant(e) :
Longchamps	Gisors	Titulaire : Monsieur DUTHOIT Philippe Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LEGRAND Nicole Suppléant (e) :	Titulaire : Madame LE LOUS Fernande Suppléant(e) :
Lorleau	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur DESSEILLE Claude Suppléant(e) : Madame HUCHON GROUCHY Chantal	Titulaire : Monsieur NUYTEN Franck Suppléant (e) : Monsieur MAILLARD Sébastien	Titulaire : Monsieur LAVANDIER Jean-Pierre Suppléant(e) : Madame DESSEILLE Véronique
Lyons-la-Forêt	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur LANGLOIS François Suppléant(e) :	Titulaire : Madame ARMAND Martine Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur LHERNAULT Claude Suppléant(e) :
Mainneville	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame VELU Réjane Suppléant(e) : Monsieur LABATUT Patrice	Titulaire : monsieur VELU Yves Suppléant (e) : Madame TRANCART Françoise	Titulaire : Monsieur MARC Jean Claude Suppléant(e) :
Martagny	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur de WINTER Nicolas Suppléant(e) : Monsieur LUCET Bruno	Titulaire : Madame FULCHIC Corine Suppléant (e) : Monsieur BEAUFEREY Joël	Titulaire : Madame DELPONT Pascale Suppléant(e) : Monsieur ROBIN Francis
Martot	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame LABIFFE Marjorie Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur DAUTRESME Daniel Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur RAYNALD Cardon Suppléant(e) :
Ménesqueville	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur CAHAGNE Dominique Suppléant(e) : Monsieur FOURE Cyrille	Titulaire : Monsieur BRIDONNEAU Alain Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur STALIN Thierry Suppléant(e) : Madame LEMONNIER

=

			Madame AMOURET Caroline	Sabrina
Mercey	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur PREIRA Jean Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur BRISOLLIER Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Madame DERAEVE Françoise Suppléant(e) :
Merey	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur L'HERBIER Louis-Arnaud Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur VERET Jean-Pierre Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur RAME Jean-Luc Suppléant(e) :
Mesnil-sous-Vienne	Romilly sur Andelle	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Mesnil-Verclives	Les Andelys	Titulaire : Madame BERTIN ép FOUQUER Carole Suppléant(e) :Madame ARDUINO ÉPOUSE BEGUIN Roselyne	Titulaire :Monsieur LEFER Michel Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Mézières-en-Vexin	Les Andelys	Titulaire : Monsieur CHAVEGRAND Jean-Claude Suppléant(e) :Madame ANCEMENT Anelyse	Titulaire :Monsieur MIDDERNACHT Patrice Suppléant (e) :	Titulaire :Madame NICAISE Annie Suppléant(e) :Monsie ur FOUTREL Jean- Marc
Morgny	Gisors	Titulaire : Monsieur Letailleur Stéphane Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur Lefèvre Gérard Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur LEQUEN Yannick Suppléant(e) :
Mouflaines	Gisors	Titulaire : Monsieur HERPIN Joachim Suppléant(e) :Madame MICHEL Sophie	Titulaire :Madame LANGLOIS Angélique Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur SAGNET Jean-Marc Suppléant(e) :
Muids	Les Andelys	Titulaire : Madame PHILIPPE- GARCIA Béatrice Suppléant(e) :Monsieur MARGOTTE MICHEL Michel	Titulaire :Madame BANCE Elisabeth Suppléant (e) : Monsieur JOZEFACKI Czyslaw	Titulaire :Madame COLOMBEL Colette Suppléant(e) :Monsie ur BARBET Jean- Claude
Neaufles-Saint- Martin	Gisors	Titulaire : Monsieur GIUSTI Christophe Suppléant(e) :	Titulaire :Madame VALLEE Magali Suppléant (e) : Monsieur JONFAL Lucien	Titulaire :Madame DULIOT Marie- Françoise Suppléant(e) :Madam e BRADELLE Victoria

=

Neuilly	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame DOUSSARD Michèle Suppléant(e) :	Titulaire : Madame BONNAFOUS Elisabeth Suppléant (e) :	Titulaire : Madame LISIECKI Françoise Suppléant(e) :
Nojeon-en-Vexin	Gisors	Titulaire : Monsieur PEZET Dominique Suppléant(e) : Monsieur LAMBERT Jean-Pierre	Titulaire : Madame DUFOUR épouse DUBRET Céline Suppléant (e) : Monsieur LEGROS François	Titulaire : Madame LOUVART Nathalie Suppléant(e) : Monsieur LE PUT Ludovic
Notre-Dame-de-l'Isle	Les Andelys	Titulaire : Madame TISON Nathalie Suppléant(e) :	Titulaire : Madame TOURON Jeanine Suppléant (e) :	Titulaire : Madame BAUDOT Geneviève Suppléant(e) :
Noyers	Gisors	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Pacy-sur-Eure	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur SCHEFFER Gilles Suppléant(e) : Madame MOURGUES Laurence	Titulaire : Madame BOURDON Jacqueline Suppléant (e) : Madame VERGER Patricia	Titulaire : Monsieur BOUTILLER Hervé Suppléant(e) : Monsieur CADART Joël
Perriers-sur-Andelle	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame HUGUENIN Christiane Suppléant(e) :	Titulaire : Madame VALLÉE Antoinette Suppléant (e) :	Titulaire : Madame SEGERS Elisabeth Suppléant(e) :
Perruel	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur QUENE Vincent Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur MONFORT Michel-Marie Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur COPIN Daniel Suppléant(e) :
Pinterville	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur MARTINEZ-GIL Henri Suppléant(e) : Monsieur PARIS Alain	Titulaire : Madame JUNCA Raymonde Suppléant (e) : Madame COURTONNE Marie-Chantal	Titulaire : Monsieur LE ROUX Maxime Suppléant(e) : Monsieur RICHARD Jean-François
Port-Mort	Les Andelys	Titulaire : Madame LACHINE Pascale Suppléant(e) : Monsieur CHOMIENNE Christian	Titulaire : Madame RANDGET Laurence Suppléant (e) : Madame CHOMIENNE Monique	Titulaire : Monsieur LUCET Michel Suppléant(e) : Madame LABIGNE François
Porte-de-Seine	Val de Reuil	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :

=

Poses	Val de Reuil	Titulaire : Monsieur DUVERNAY Francis Suppléant(e) : Monsieur DEVLIES-OGER Richard	Titulaire : Monsieur LEGENDRE Jean-Pierre Suppléant (e) : Monsieur FRERET Vincent	Titulaire : Madame LEGENDRE Martine Suppléant(e) : Monsieur LOISEAU Georgio
Pressagny-l'Orgueilleux	Les Andelys	Titulaire : Madame MARRON Claude Suppléant(e) : Madame MAINGUY Geneviève	Titulaire : Madame COUSIN Florence Suppléant (e) : Madame CHALOPIN Joceline	Titulaire : Madame TALLANDIER Françoise Suppléant(e) : Monsieur FONTAINE Thierry
Puchay	Gisors	Titulaire : Madame DUPRE Nathalie Suppléant(e) :	Titulaire : Madame MARTIN Nicole Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur DECEUNINCK Norbert Suppléant(e) :
Quatremare	Pont de l'Arche	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Radepont	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur BLUGEON Jean-Yves Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur PATIN Jackie Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur AUMONT Patrick Suppléant(e) :
Renneville	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur LOUIS Jacques Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LAMBARD Nellie Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur BERTOT Francis Suppléant(e) :
Richeville	Gisors	Titulaire : Monsieur PETILLON Jean-François Suppléant(e) : Monsieur DELACOUR Bernard	Titulaire : Monsieur LEGENDRE Michel Suppléant (e) : Madame BENJAMIN Agnes	Titulaire : Madame LANGLOIS Micheline Suppléant(e) : Monsieur KOWALSKI Marc
Rosay-sur-Lieure	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame BLONDÉ Monique Suppléant(e) : Monsieur LANGLOIS Didier	Titulaire : Monsieur FRANCK Jean-Paul Suppléant (e) : Madame LEGROS Milya	Titulaire : Monsieur ROUSSEL Jackie Suppléant(e) : Madame BEHAREL Nelly
Rouvray	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur DUMESNIL Philippe Suppléant(e) : Madame MAIMBOURG Virginie	Titulaire : Monsieur LECLERC Mickael Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur SORREAU Thierry Suppléant(e) :

—

Saint-Denis-le-Ferment	Gisors	Titulaire : Madame DUBOIS Caroline Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur KARPOFF Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur CARON Pierre Suppléant(e) :
Saint-Étienne-du-Vauvray	Louviers	Titulaire : Madame CHAUVIÈRE Marie Christine Suppléant(e) :Madame PLEZ Ghislaine	Titulaire :Monsieur Véraquin Rémy Suppléant (e) :	Titulaire :Madame DELNAISSE-ROCH Claudine Suppléant(e) :
Saint-Étienne-sous-Bailleul	Gaillon	Titulaire : Monsieur DO NASCIMENTO Georges Suppléant(e) :Madame LEGENDRE Marcelle	Titulaire :Monsieur CARON Michel Suppléant (e) : Madame BODINEAU Christine	Titulaire :Madame BIDARD Emmanuelle Suppléant(e) :Madam e VATANT Annick
Saint-Julien-de-la-Liègue	Gaillon	Titulaire : Madame LORIN Sylvie Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur BIENVENU Daniel Suppléant (e) :	Titulaire :Madame THIERRY Audrey Suppléant(e) :
Saint-Pierre-de-Bailleul	Gaillon	Titulaire : Monsieur HUREL Alain Suppléant(e) :Madame TOUTAIN Colette	Titulaire :Monsieur BOURBON Jean- Claude Suppléant (e) : Monsieur DOUCERAIN Paul	Titulaire :Madame MARC Marie-France Suppléant(e) :Monsie ur DUVAL Christophe
Saint-Pierre-la-Garenne	Gaillon	Titulaire : Madame SALIOU Sandrine Suppléant(e) :	Titulaire :Madame ROUSSELLE Simone Suppléant (e) :	Titulaire :Madame GUEDES Virginie Suppléant(e) :
Saint-Vincent-des-Bois	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame MEUNIER- TAILPIED Valérie Suppléant(e) :	Titulaire :Madame PITON Alexandra Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur BOUAKLINE Claude Suppléant(e) :
Sainte-Colombe-près-Vernon	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame SIMEK Erika Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur BERNARD Claude Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur GOYON Laurent Suppléant(e) :
Sainte-Geneviève-lès-Gasny	Vernon	Titulaire : Monsieur BRISSONNET Sylvain Suppléant(e) :Monsieur BOIROT Thierry	Titulaire :Madame COTTIN Françoise Suppléant (e) : Madame SEVIN Aurélie	Titulaire :Monsieur COURBOT Didier Suppléant(e) :Madam e GUILLIER NÉE ROBERT Séverine
Sainte-Marie-de-Vatimesnil	Gisors	Titulaire : Madame VILLETTE Sylviane	Titulaire :Monsieur FOULON Alain	Titulaire :Monsieur BERNARD Mickaël

=

		Suppléant(e) :	Suppléant (e) :	Suppléant(e) :
Sancourt	Gisors	Titulaire : Madame QUERTELET Agnès Suppléant(e) :	Titulaire : Madame BOURGAIN Reine-Marie Suppléant (e) :	Titulaire : Madame DELARGILLIERE Elisabeth Suppléant(e) :
Saussay-la-Campagne	Gisors	Titulaire : Madame MANACH Maud Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur MICHAUD Jean-Yves Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur KOLENO André Suppléant(e) :
Surtauville	Pont de l'Arche	Titulaire : Madame TROISMOULINS Claudine Suppléant(e) : Madame VERMAND Marie Neige	Titulaire : Madame DELEAU Chantal Suppléant (e) : Monsieur LUCAS Joel	Titulaire : Madame DESCHAMPS Yvette Suppléant(e) : Monsieur ONFRAY Samuel
Surville	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur THIFAGNE Guillaume Suppléant(e) : Monsieur HOPPE Emmanuel	Titulaire : Madame LEDUC Martine Suppléant (e) : Madame WARCHOL Claudine	Titulaire : Monsieur RENAUX Alain Suppléant(e) : Madame MANSUY Jocelyne
Suzay	Les Andelys	Titulaire : Monsieur VARENNES Yann Suppléant(e) : Monsieur AUFFRET Jérôme	Titulaire : Monsieur HOUBBE Michel Suppléant (e) : Madame HUBERT Françoise	Titulaire : Madame DAVY Martine Suppléant(e) : Monsieur LAINE Claude
Terres de Bord	Pont de l'Arche	Titulaire : Monsieur De LA HAYE Hubert Suppléant(e) : Monsieur BUFFET Guillaume	Titulaire : Monsieur Quatremare Jean-Pierre Suppléant (e) : Madame Bertocchi Elise	Titulaire : Monsieur DÉSORMEAUX Gérard Suppléant(e) : Monsieur AUTECHAUD François
Tilly	Les Andelys	Titulaire : Monsieur BOITTE Jacques Suppléant(e) : Monsieur STIENT Mickael	Titulaire : Monsieur COIGNET Claude Suppléant (e) : Madame LE COZ née EMAR Sonia	Titulaire : Madame GARSAULT NÉE RAMPAZZI Régine Suppléant(e) : Madame DEMONCHY NÉE DIERYCK Brigitte
Touffreville	Romilly sur Andelle	Titulaire : Madame DECORDE Isabelle Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LEFRANCOIS Fabiola Suppléant (e) :	Titulaire : Monsieur BRIFFAUD Jean Suppléant(e) :
Val-de-Reuil	Val de Reuil	Titulaire : Monsieur COPLO Christophe	Titulaire : Monsieur DECONIHOUT	Titulaire : Madame MUGNER Yolande

—

		Suppléant(e) :	Alain Suppléant (e) :	Suppléant(e) :
Val d'Orger	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur LANG Bruno Suppléant(e) :Monsieur DUHAMEL Wilfried	Titulaire :Monsieur DAIRE Marc Suppléant (e) : Mme CARPENTIER Véronique	Titulaire :Monsieur COURBÉ Gérard Suppléant(e) :Monsieur HAUBERT Gérard
Vascoeuil	Romilly sur Andelle	Titulaire : Monsieur CARO Philippe Suppléant(e) :	Titulaire :Madame BRARD Gisele Suppléant (e) :	Titulaire :Madame ARDUIN Albane Suppléant(e) :
Vatteville	Les Andelys	Titulaire : Madame HOQUANTE Eveline Suppléant(e) :	Titulaire :Madame EMO Maryvonne Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur NIELLON Nicolas Suppléant(e) :
Vaux-sur-Eure	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur LHUERRE Philippe Suppléant(e) :Madame CARISSIMO ÉPOUSE KLOBUT Christine	Titulaire :Madame Rivet épouse NICOLAS Élodie Suppléant (e) : Madame Bouffay épouse DAMBOURNET Jessica	Titulaire :Madame RIJAUD ÉPOUSE MARONNE Christine Suppléant(e) :Madame CRESTE ÉPOUSE PETIT Laurence
Vesly	Gisors	Titulaire : Monsieur CAZE Jean-Luc Suppléant(e) :	Titulaire :Madame DUMONT (LARUEL) Josianne Suppléant (e) :	Titulaire :Madame DELAPORTE (BARBOT) Amélie Suppléant(e) :
Vexin-sur-Epte	Les Andelys	Titulaire : Madame CARON Josette Suppléant(e) :Madame BLONDEL Jacqueline	Titulaire :Madame HEBERT Marielle Suppléant (e) : Madame CALLENS Madeleine	Titulaire :Madame ALLAIRE Danièle Suppléant(e) :Madame DURDANT Chantal
Vézillon	Les Andelys	Titulaire : Madame NGUYEN DUC Anne Suppléant(e) :Melle RUESZ Carole	Titulaire :Monsieur MOULIN Jacques Suppléant (e) : Monsieur BOYER Lionel	Titulaire :Monsieur FAUCHET Daniel Suppléant(e) :Madame L'HERNAULT Evelyne
Villegats	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame GROULT Annie Suppléant(e) :	Titulaire :Monsieur ROUSSEAU Sébastien Suppléant (e) :	Titulaire :Monsieur ROUSSEAU Roger Suppléant(e) :
Villers-en-Vexin	Gisors	Titulaire : Monsieur DANTAN Alain	Titulaire :Madame COADIC Nadine	Titulaire :Monsieur PRISTAS Georges

=

		Suppléant(e) :Monsieur SEIGNE Christophe	Suppléant (e) : Monsieur DEHEEGHER Luc	Suppléant(e) :Monsieur LOHY Patrick
Villers-sur-le-Roule	Gaillon	Titulaire : Suppléant(e) :	Titulaire : Suppléant (e) :	Titulaire : Suppléant(e) :
Villez-sous-Bailleul	Pacy sur Eure	Titulaire : Monsieur BORDEAUX Frédéric Suppléant(e) :Monsieur TOURTET Alain	Titulaire :Monsieur BARTHELEMY Christophe Suppléant (e) : Madame HENAULT Renée	Titulaire :Monsieur FRICHOT Gérard Suppléant(e) :Madame VERGNE Brigitte
Villiers-en-Désœuvre	Pacy sur Eure	Titulaire : Madame GIRAUDEAU Ségolène Suppléant(e) :	Titulaire :Madame MARTIAL Anne-Marie Suppléant (e) :	Titulaire :Madame MÉNÉCLIER Marie-Christine Suppléant(e) :
Vironvay	Louviers	Titulaire : Monsieur BEAUCHAMP Yves Suppléant(e) :Madame DELAUNAY Christine	Titulaire :Monsieur DARRAS Jean-Louis Suppléant (e) : Monsieur VIVIER Bruno	Titulaire :Monsieur LEFEBVRE Guy Suppléant(e) :Monsieur AMOURS Jean-Luc

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la liste minoritaire lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Acquigny	Pont-de-l'Arche	Titulaires : Monsieur LESUT Didier Monsieur GAILLON Patrick Madame LEFORT Christine Suppléant(e) : Madame LAQUERRIERE Sylvie	Titulaires : Monsieur SAUVAN Stéphane Monsieur FICHAUX Pascal Suppléant(e) : Madame BURGAN Catherine
Ailly	Gaillon	Titulaires : Madame LE BRETON Valérie Madame DONTENVILLE Christiane Monsieur MANDON Thierry Suppléant(e) :	Titulaires : Monsieur FALLOT Alexis Monsieur SCHROTZENBERGER Olivier Suppléant(e) :
Bézu-Saint-Éloi	Gisors	Titulaires : Madame BAZIRE née LEFEVRE Françoise Madame FAIVRE née MATEOS Sandra Monsieur LALY Wilfrid Suppléant(e) : Madame SENECA née CONNEN Florence	Titulaires : Monsieur LEPAGNOT Frédéric Monsieur DRIQUE Emmanuel Suppléant(e) : Monsieur MESNY Camille
Breuilpont	Pacy-sur-Eure	Titulaires : Madame JOUBERT Valérie Madame DESROCHES Dominique Monsieur DE LOBKOWICZ Wenceslas Suppléant(e) : Madame CLIQUE Isabelle	Titulaires : Madame GOARIN Elisabeth Monsieur BABILLOT Christophe Suppléant(e) :
Charleval	Romilly-sur-Andelle	Titulaires : Madame BAILLIE Corinne Monsieur DORMESNIL Patrick Monsieur GILLES Denis Suppléant(e) :	Titulaires : Monsieur du MESNIL ADELEE Jean Madame LARDIN Sandrine Suppléant(e) :

Courcelles-sur-Seine	Gaillon	Titulaires : Monsieur BOURBLANCRaymond Madame NOEL Annie Claude Monsieur CHESNAIS Luc Suppléant(e) :	Titulaires : Madame COLIN Annick Monsieur BASSET Jean-Michel Suppléant(e) :
Gaillon	Gaillon	Titulaires : Monsieur LEGRAS Alain Monsieur FONTAINE Bernard Monsieur POUCHIN Michel Suppléant(e) :	Titulaires : Monsieur DE COSMI Antoine Madame POSIER Marie-Claude Suppléant(e) :
Gasny	Vernon	Titulaires : Monsieur AUDREN DE KERDREL Jean-Paul Madame MORAND Françoise Monsieur BRONNER Christian Suppléant(e) :	Titulaires : Madame SIPMA Véronique Madame HUMBERT Christine Suppléant(e) :
Gisors	Gisors	Titulaires : Madame KALAKUN Céline Monsieur DE WAILLY Armand Monsieur POURFILET Dominique Suppléant(e) : Monsieur FERREIRA CERQUEIRA José	Titulaires : Madame CHASME Agnès Monsieur MAGNE Jacques Suppléant(e) : Monsieur AUGER Anthony
Incarville	Louviers	CF COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII	
La Haye-Malherbe	Pont-de-l'Arche	Titulaires : Monsieur BOURGÈS Christian Monsieur VIGNÉ Jean-Jacques Monsieur JULIEN Marcel Suppléant(e) :	Titulaires : Monsieur POULIQUEN Jean-Pierre Madame ALLIOT épouse JEUFFROY Ginette Suppléant(e) :
Léry	Val-de-Reuil	CF COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII	

=

Ménilles	Pacy-sur-Eure	Titulaires : Monsieur MASSONET Christophe Madame LAVIEILLE Noëlle Monsieur GRAFFIN Mickaël Suppléant(e) : Madame PORTIER Michèle	Titulaires : Madame BERNARDI Lyssa Monsieur GRAPEGGIA David Suppléant(e) :
Pont-de-l'Arche	Pont-de-l'Arche	Titulaires : Madame DAVOT Maryvonne Madame RASSE Myriam Monsieur LECOMTE Corentin Suppléant(e) :	Titulaires : Monsieur CARIOU Rodolphe Monsieur GARREAU Roland Suppléant(e) :
Pont-Saint-Pierre	Romilly-sur-Andelle	Titulaires : Monsieur LEVACHER Philippe Monsieur DELBECQUE Laurent Madame POLICE Fabienne Suppléant(e) :	Titulaires : Madame DUPARC Claire Monsieur CORAILLER-GUERIN Thierry Suppléant(e) :
Saint-Aubin-sur-Gaillon	Gaillon	Titulaires : Madame NOYGUES Huguette Madame RUPERT Catherine Monsieur BLIARD Eric Suppléant(e) : Madame CARETTE Corinne	Titulaires : Monsieur DOOM Philippe Madame DOREMUS Nicolle Suppléant(e) : Monsieur STOCK Didier
Saint-Pierre-du-Vauvray	Louviers	Titulaires : Madame GEBERT Christiane Monsieur MISSUE Hervé Monsieur BOTTIER Régis Suppléant(e) :	Titulaires : Madame LAMOT Linda Monsieur GERMAIN Claude Suppléant(e) :
Vandrimare	Romilly-sur-Andelle	Titulaires : Monsieur CHANGEY Charles Madame LECONTE Elodie Monsieur PETIT René Suppléant(e) :	Titulaires : Madame MAILLARD Lucette Monsieur ROLIN Alain Suppléant(e) :

=

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Étrépagny	Gisors	Titulaires : Madame TANNIOU Annie Monsieur LANGLOIS Bernard Madame BROCHARD Marie-Agnès Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur BAUSMAYER Laurent Suppléant(e) :	Titulaire : Madame BONNETTE Danièle Suppléant(e) :
Igoville	Pont-de-l'Arche	CF COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII		
Les Andelys	Les Andelys	Titulaires : Madame VANTREESE Martine Madame RICHARD Jessica Madame CARON Colette Suppléant(e) : Monsieur HEYTENS Fabien	Titulaire : Monsieur DELACOUR Christophe Suppléant(e) : Monsieur MICHEL Samuel	Titulaire : Madame SEGUELA Martine Suppléant(e) : Monsieur François VAUTHRIN
Louviers	Louviers	Titulaires : Monsieur DUVERE Jean-Pierre Monsieur WUILQUE Christian Monsieur BAZIRE Gaëtan Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur HEBERT Pascal Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur VASSARD Jacky Suppléant(e) :
Pîtres	Pont-de-l'Arche	Titulaires : Monsieur LEFEBVRE Gianni Madame CLASTERE Evelyne	Titulaire : Madame LAMBERT Florence Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur DREAN René

		Monsieur VIGOR Mickaël Suppléant(e) : Monsieur ROGER Nicolas	Monsieur RAVIN Jérôme	Suppléant(e) : Madame LEVEE Nadège
Romilly-sur-Andelle	Romilly-sur-Andelle	Titulaires : Monsieur DUPUIS Guy Madame PALIER- LEBRETON Josette Madame CLEMENT- FRELICOT Marie-Hélène Suppléant(e) :	Titulaire : Monsieur ROBERT Alain Suppléant(e) :	Titulaire : Madame LEGROUT Monique Suppléant(e) :
Saint-Marcel	Pacy-sur-Eure	Titulaires : Monsieur LE LOUEDEC Dominique Monsieur MAUBLANC Jean- Luc Monsieur PICHOU Eric Suppléant(e) : Madame ROUSSEL Nadine	Titulaire : Monsieur NININ Gérard Suppléant(e) : Monsieur LAURENT Daniel	Titulaire : Madame LONFIER Valérie Suppléant(e) : Monsieur HERDEWYNN Thierry
Val-de-Reuil	Val-de-Reuil	CF COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII		
Vernon	Vernon	Titulaires : Madame DUCLOUX Jeanne Monsieur HERRY Hervé Monsieur FRANCOISE Yann Suppléant(e) : Madame BLANCHARD Aurélie	Titulaire : Madame MALIER Sylvie Suppléant(e) : Monsieur DUMONT Steve	Titulaire : Monsieur SINO Gabriel Suppléant(e) : Madame SEGURA Hélène

UD 27 DIRECCTE

27-2019-01-21-001

2019-48 décision organisation intérim des AC à compter
du 21 01 19



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE
DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE
À COMPTER DU 21 JANVIER 2019**

Le Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1^{er} janvier 2018 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mars 2015 nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de l'Eure de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2016 du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 24 septembre 2018 du DIRECCTE adjoint de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 16 octobre 2018 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Jacques LE MARC, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 21 janvier 2019 du DIRECCTE adjoint de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

► Unité de contrôle n°27-1 (Ouest Eure) :

– l'intérim de Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim du poste vacant de la section 27-1-2, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1.

– l'intérim de Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;

- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim de Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim de Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim de Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;

– l'intérim du poste vacant de la section 27-1-7, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;

- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;

– l'intérim du poste vacant de la section 27-1-8, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim du poste vacant de la section 27-1-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;

► Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure) :

– l'intérim de Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;

- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim de Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim de Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1.
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim du poste vacant de la section 27-2-4, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;

- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim du poste vacant de la section 27-2-5, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4.
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;

– l'intérim du poste vacant de la section 27-2-6, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4.
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim de Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchement par :

- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6 ;

- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4.

– l'intérim de Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5.
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

– l'intérim de Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3 ;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10 ;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2.

– l'intérim de Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements par :

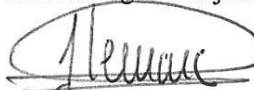
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1 ;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8 ;
- Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail de la section 27-2-7 ;
- Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail de la section 27-2-2 ;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9 ;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3 ;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;
- Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail de la section 27-1-4 ;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5 ;
- Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail de la section 27-1-6.

Article 2 : La décision du 24 septembre 2018 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision, soit le 21 janvier 2019.

Article 3 : Le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la DIRECCTE, et les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à EVREUX, le 21 janvier 2019

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation
Le Directeur régional adjoint



Jacques LE MARC

UD 27 DIRECCTE

27-2019-01-21-002

décision nomination des RUC et affectations des AC à
l'UD27 a compter du 21 01 19



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE**

**DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE
ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL
DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'EURE A COMPTER DU 21 JANVIER 2019**

Le Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, ingénieur en chef des mines, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1^{er} janvier 2018 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mars 2015 nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de l'Eure de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 24 septembre 2018 du DIRECCTE adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 16 octobre 2018 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Jacques LE MARC, responsable de l'unité départementale de l'Eure ;

Vu la décision du 21 janvier 2019 du DIRECCTE adjoint de Normandie, responsable de l'unité départementale de l'Eure, portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure ;

DÉCIDE

Article 1 : Les directeurs adjoints du travail ci-après désignés sont nommés en qualité de responsable d'unité de contrôle et placés sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de rattachement.

► Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de l'Eure :

- Unité de contrôle n°27-1 (Ouest Eure) : Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien ROLAND, l'intérim est assuré par Monsieur Jacques LE MARC, directeur du travail.

- Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure) : Poste vacant

L'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Sébastien ROLAND, directeur adjoint du travail ;
- Monsieur Jacques LE MARC, directeur du travail.

Article 2 : Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié susvisé, et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

► Unité de contrôle n°27-1 (Ouest Eure), rattachée à l'unité départementale de l'Eure :

- Section 27-1-1 : Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail ;
- Section 27-1-2 : poste vacant ;
- Section 27-1-3 : Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail ;
- Section 27-1-4 : Madame Patricia ELOY, inspectrice du travail ;
- Section 27-1-5 : Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail ;
- Section 27-1-6 : Madame Edwige BOURLAY, inspectrice du travail ;
- Section 27-1-7 : poste vacant ;
- Section 27-1-8 : poste vacant ;
- Section 27-1-9 : poste vacant.

► Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure), rattachée à l'unité départementale de l'Eure :

- Section 27-2-1 : Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-2 : Madame Elodie LAIGNIEL, inspectrice du travail ;
- Section 27-2-3 : Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail ;
- Section 27-2-4 : poste vacant ;
- Section 27-2-5 : poste vacant ;
- Section 27-2-6 : poste vacant ;
- Section 27-2-7 : Madame Sabine DELOCHE, inspectrice du travail ;

- Section 27-2-8 : Monsieur Julien LABREUCHE inspecteur du travail ;
- Section 27-2-9 : Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail ;
- Section 27-2-10 : Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 21 janvier 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure.

Article 3 : Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°27-1 :

- Section 27-1-3 : le contrôle est confié à Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;

► Unité de contrôle n°27-2 :

- Section 27-2-3 : le contrôle est confié à l'inspecteur du travail en charge par intérim de la section 27-2-6 ;
- Section 27-2-9 : le contrôle est confié à Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 21 janvier 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article 4 : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

► Unité de contrôle n°27-1 :

- Section 27-1-3 : ces décisions sont prises par Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1 ;

► Unité de contrôle n°27-2 :

- Section 27-2-3 : ces décisions sont prises par l'inspecteur du travail en charge de l'intérim de la section 27-2-6 ;
- Section 27-2-9 : ces décisions sont prises par Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 21 janvier 2019 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article 5 : Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

Article 6 : Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, tout agent de contrôle désigné à l'article deux a compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de l'Eure.

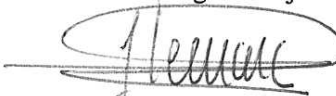
Article 7 : Les dispositions de la décision du 24 septembre 2018 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de l'Eure sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision, soit le 21 janvier 2019.

Article 8 : Le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Eure de la DIRECCTE, et les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à EVREUX, le 21 janvier 2019

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation

Le Directeur régional adjoint



Jacques LE MARC